

DÉPARTEMENT  
de la  
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

ROCHEFORT

CANTON

ROYAN

OBJET :

Arché Pintureau  
Lignol & Co-  
Musson

NOMBRE

de  
votants municipaux  
pris part au vote

49048

DATE

de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

529. A~

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Juin 1940 1940

L'an mil neuf cent quarante neuf, le 29 du mois  
de Juin, le Conseil Municipal de ROYAN  
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. ROCHERON, Maire, en session  
d'après convocations faites le 24 Juin 1940 1940.

Etaient présents : MM. ROCHERON, Rochederoix,  
Chamboulan, Prugnaud, Melle Rikosky, Baudet  
Pouget, Bouchet, Main, Rautin, Jacquet, Couail  
Damoq, Saugnet, Lafour, Brotreau  
Représentés : M. Guillaud par M. Saugnet  
Absents : MM. Péradeau par M. Chamboulan  
Bujard par M. Bouchet  
Chollet par M. Rochederoix.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Couail, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Pour permettre le paiement de divers tra-  
vaux d'aménagement et réparations donnés et à  
donner à M. Pintureau et à l'entreprise Lignol  
& Musson, entrepreneurs à Royan, M. le Maire  
est autorisé à passer avec chacun de ces entre-  
preneurs un marché de gré à gré limit à  
300.000 frs (Trois cent mille frs)

Signature

83287 IMP. MARION & REHAUER - LA ROCHE-VALENTIN

REGISTRE

[Lined area for recording details]

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. \_\_\_\_\_

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme ;  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*

MARCHE DEGRE A GRE

ENTRE :

Monsieur Charles REGALONI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du  
29 Juin 1949.

ET :

Messieurs Rossignol R & Senusson G, entrepreneurs de menui-  
serie route du Vivier à Royan.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Messieurs Rossignol R et Senusson G s'engagent à exécuter  
pour le compte de la ville de Royan, jusqu'à concurrence de  
300.000 frs (trois cent mille francs) divers travaux de menuise-  
rie intéressant les bâtiments communaux ou le mobilier des servi-  
ces publics de la commune et pour lesquels ils recevront les ordre  
de service du Maire de Royan.

A ROYAN, le 7 Juillet 1949

Les Entrepreneurs,

*Charles Regaloni*  
*Rossignol & Senusson*

Le Maire,

*Charles Regaloni*

APPROUVE

La Rochelle le 10.07.1949

Pour le PRÉFET,  
le Secrétaire Général,

*L. Spé*



*H. Rochefort*

MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE :

Monsieur Charles REGAMONTI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du  
du 29 Juin 1949

ET :

Monsieur PINTUREAU Fernand, entrepreneur de menuiserie,  
40, Boulevard Clémenceau à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur PINTUREAU Fernand s'engage à exécuter pour le compte  
de la ville de Royan, jusqu'à concurrence de 300.000 frs (trois  
cent mille francs) divers travaux de menuiserie intéressant les  
bâtiments communaux ou le mobilier des services publics de la  
commune et pour lesquels il recevra les ordres de service du  
Maire de Royan.

A ROYAN, le 7 Juillet 1949

l'Entrepreneur,

Le Maire,

*[Signature]*

APPROUVE

La Rochelle, le 25/7/49

Pour le PRÉFET,  
Le Secrétaire Général.



*[Signature]*

*[Signature]*